



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Nouveaux prix des carburants à partir du
samedi 2 octobre 2021**

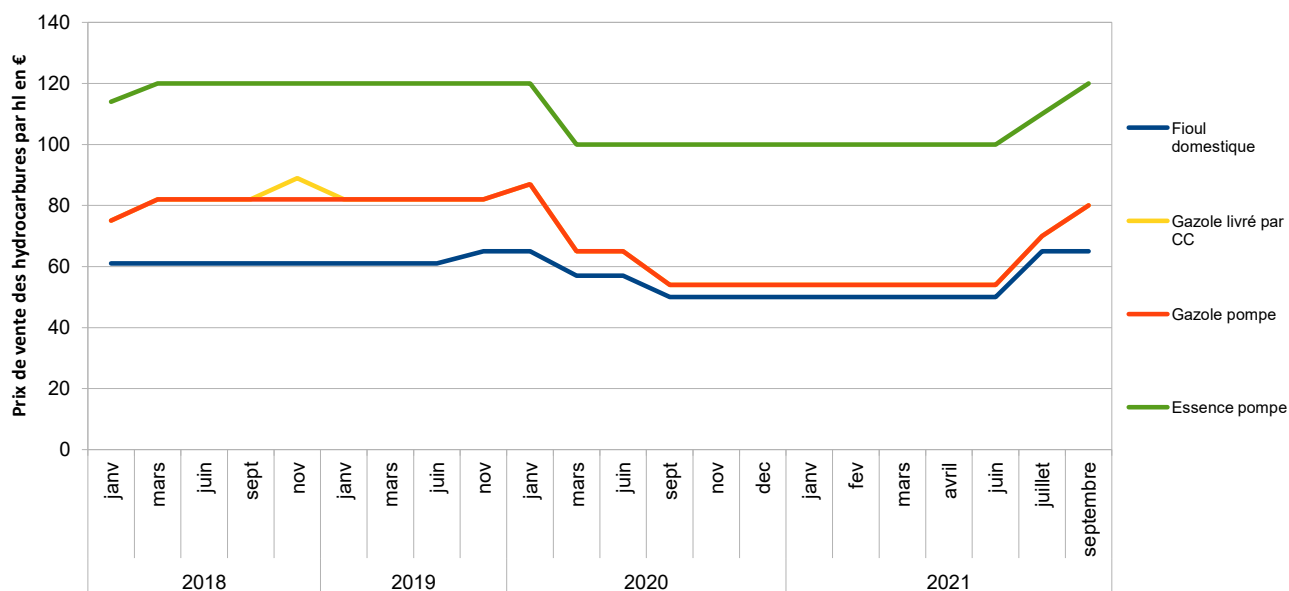
Saint-Pierre, le 2 octobre 2021

Compte tenu de l'augmentation des cours du baril de pétrole, liée à la reprise mondiale de l'activité économique, le préfet a décidé de fixer les prix maxima des produits pétroliers comme suit :

Fioul domestique livré par camion-citerne :	65,00 € l'hectolitre (inchangé)
Gazole livré par camion-citerne :	80,00 € l'hectolitre, soit une hausse de 10 €
Gazole pris à la pompe :	0,80 € le litre, soit une hausse de 0,10 €
Essence extra :	1,20 € le litre, soit une hausse de 0,10 €

Comme rappelé dans le graphique ci-dessous, les prix reviennent à ceux pratiqués avant le début de la crise sanitaire internationale.

Evolution des prix de vente des hydrocarbures (en €)



Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du samedi 2 octobre 2021.

A titre d'information, les tarifs actuellement pratiqués certains départements ou collectivités d'outre-mer sont les suivants :

	Super carburant	Gazole routier	Fioul domestique
Saint-Pierre et Miquelon	1,20 €	0,80 €	0,65 €
Guyane	1,79 €	1,50 €	1,23 €
Mayotte	1,55 €	1,27 €	
Martinique	1,67 €	1,36 €	
La Réunion	1,47 €	1,09 €	
Wallis et Futuna	1,45 €	1,07 €	
Saint-Martin	1,08 €	1,02 €	
Saint-Barthélemy	1,60 €	1,38 €	